

bourg, parle d'un billet qui aurait été remis à tous les bourgmestres du Luxembourg. Ce billet, rédigé en français, serait ainsi conçu :

« Monsieur le bourgmestre, soyez prudent; ne signez aucune pétition; évitez une surprise; prévenez vos amis. »
Le Comité luxembourgeois.

L'Avenir national publie la dépêche suivante que nous reproduisons à titre de renseignement :

« Londres, 24 avril.

On a reçu la note de M. de Bismarck qui dit : Le gouvernement prussien serait disposé à évacuer la forteresse du Luxembourg pour éviter la guerre, mais le sentiment allemand l'oblige à maintenir le statu quo, jusqu'à ce que le Parlement prussien réuni ait prononcé. »

On assure, dit un journal, que des renseignements sont demandés du ministère de l'intérieur aux préfets sur les probabilités de succès qu'auraient certaines candidatures anciennes et nouvelles.

On assure que M. Guizot, causant, il y a quelque temps, dans un salon avec M. de Goltz de l'affaire du Luxembourg et faisant allusion à certaines insinuations venues d'outre-Rhin à l'adresse des anciens partis, aurait dit au diplomate prussien : « Il n'y aura plus de partis en France quand la guerre éclatera. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix.

» Votre numéro du 21 courant renferme une lettre signée : J. B. LAINE, Prud'homme-ouvrier.

» Nous ne désirons pas intervenir dans le débat qui s'est élevé, et nous eussions gardé le silence, si cette lettre ne contenait une imputation malveillante et toute gratuite à l'adresse des divers Conseils qui ont fonctionné avant 1848.

» C'est un devoir pour les soussignés de protester contre cette imputation, et de déclarer que sous l'ancienne législation la justice a toujours été rendue par les Prud'hommes, avec la plus complète indépendance, et, il faut le dire, le Conseil, composé alors de patrons seulement, apportait aux observations, aux réponses faites par les ouvriers en cause la plus sérieuse attention, par la raison seule, qu'ils n'étaient pas représentés par leurs pairs.

» Nous ne voulons pas établir de comparaison avec ce qui se passe aujourd'hui; mais nous affirmons qu'une bonne et loyale justice a constamment été rendue par nous, sans distinction de catégorie, comme elle l'est maintenant, nous aimons à le croire.

» Nous comptons, Monsieur le rédacteur, sur votre obligeance pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

» Recevez, etc.
» GRIMONPREZ-DELAOUTRE.
» RÉQUILLART-DESAINTE. »

Le Conseil-d'Etat vient de trancher une question qui intéresse les usiniers et que nous croyons utile de leur faire connaître.

On sait que les usiniers ne peuvent faire de travaux à leurs usines sans avoir une permission de l'administration. Généralement, cette permission contient une clause de non-indemnité, pour le cas où, dans l'intérêt de la navigation, du commerce et de l'industrie, l'usinier serait privé de tout ou partie des avantages à lui conférés; mais le Conseil-d'Etat a jugé (arrêt du 9 janvier 1867) que cette clause ne doit pas être entendue dans un sens absolu, et qu'elle ne fait pas obstacle à ce que l'usinier fasse valoir ses droits à une indemnité pour les dommages occasionnés par des prises d'eau opérées en vue d'alimenter un canal.

M. le général de brigade Jeanningros, nommé commandant de la subdivision du département du Nord a pris son poste le 22 avril 1867.

MOUVEMENT DES TROUPES. — Cavalerie. — Le 15 avril, le dépôt et un escadron du 5e régiment de cuirassiers a quitté Lille pour se rendre à Senlis.

Le 24 et le 27 avril l'état-major et les quatre autres escadrons de ce régiment quitteront Lille pour se rendre à Versailles.

Le régiment sera remplacé à Lille par le 4e dragons, dont le dépôt est arrivé le 16 avril.

L'état-major et les 5e escadron arriveront les 1er et 2 mai.

Infanterie. — Le 57e régiment de ligne quittera Lille pour se rendre au camp de Châlons, savoir :

Les deux premiers bataillons, le 15 mai.
L'état-major et le dernier bataillon, le 16.

Il sera remplacé par le 75e qui arrivera à Lille :

Etat major et 1er bataillon, le 15 mai.
2e bataillon, 20 mai.

C'est heureusement dans onze jours, le 5 mai, que finit l'affreuse lune rousse pour faire place à la lune de mai qui sera, espérons-le, plus clémente. Cette affreuse lune qui a commencé le 4 de ce mois au soir, n'a pas menti un seul jour jusqu'ici à sa mauvaise réputation. Les jours affreux se sont succédés avec une continuité qui doit désarmer les optimistes à son endroit.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

— Les maîtres tailleurs de Paris ont adressé deux lettres aux journaux; la première annonce que les affiches portant ces mots : *fermé pour cause de grève*, seront enlevées, tout en maintenant la fermeture des maisons; la seconde explique pourquoi les maîtres tailleurs ont cru devoir recourir à la fermeture de leurs magasins.

— On écrit de Mecklembourg à la Gazette de Voss : « On a confisqué dernièrement à un chapelier de Schwerin quelques centaines de chapeaux, parce qu'il les vendait à trop bas prix. Les statuts de la corporation des chapeliers fixent en effet un minimum au-dessous duquel les chapeaux ne peuvent être vendus. Cependant le chapelier a réclamé et on lui a rendu ses chapeaux, parce qu'il a prouvé que ces chapeaux avaient été fabriqués à l'étranger. »

— On écrit de Darmstadt : « Un événement d'oreux est venu jeter, la semaine dernière, l'émoi dans notre population. »

Un jeune officier qui n'avait pas vingt ans et qui avait fait son devoir pendant la dernière campagne, s'était grisé l'autre jour en compagnie de camarades; il prit en croupe une jeune fille de Darmstadt, avec laquelle il avait des relations et parcourut la ville dans cet équipage.

Quant il rentra aux écuries grand-ducales, où se trouvait le logement de sa famille et le sien, son père, le deuxième dignitaire de la cour de Louis III, irrité de ce que son fils venait de faire, s'arma d'un fouet et le flagella devant les palefreniers et les gens de service.

Le jeune homme rentra chez lui; un quart d'heure après, on entendit un coup de feu; il venait de se brûler la cervelle. C'est contre le père que s'élève le sentiment public et on ne pense pas que le grand écuyer puisse garder sa charge et continuer de résider à Darmstadt. »

23 avril.

Cotons. — Après trois jours de fermeture, le marché ouvre calme et faible. Il fallait voir ce matin le Louisiana de 137 f. 50 à 140 fr. pour très ordinaire, et l'on clot plutôt au-dessous de ces prix ce soir, sans que l'on puisse d'ailleurs bien préciser une cote. — A terme, on a successivement fléchi à 135 fr. puis à 132 fr. 50, et enfin à 130 fr. Un millier de balles environ ont été faites sur les mois prochains dans ces cours, mais on ne les note pas, et les ventes cotées à quatre heures ne dépassent pas 1,024 b.

23 avril.

Cotons. — On a de nouveau fléchi depuis hier, avec un peu plus de mouvement d'affaires. Nous notons 1,660 b. de vente à quatre heures; le très-ordinaire Louisiane a pu s'établir à 135 fr. pour bons classements entre hier soir et ce matin et l'on clot faible ainsi ce soir. Quelques lots même s'obtiennent sur la base de 132 fr. 50, et les acheteurs sont froids. A terme, on a fait tous les mois à 130 fr., mais actuellement, les acheteurs se sont retirés.

24 avril.

Cotons. — Le marché reste par continuation, dans une position bien mauvaise et de baisse en baisse, on a fléchi depuis hier soir jusqu'à 125 fr. pour très-ordinaire Louisiane disponible; à 128 fr., 124 fr., puis 122 fr. 50 et même jusqu'à 121 fr. pour terme sur mois prochains. Toutefois, ces prix ont déterminé plus de mouvement et on paraît plutôt un peu s'améliorer ce soir, au reçu de la dépêche officielle de Liverpool.

Les ventes notées à quatre heures vont à 2,104 b.; mais il y a encore passablement de lots disponibles qui échappent à la cote, et l'on ne note que fort peu de coton à terme traité et en outre, il s'est traité quelques lots à livrer par navires. Il est très-probable, par suite, que les ventes réelles doivent aller entre 3,000 et 3,500 b.

Liverpool, mercredi.

Meilleure demande; prix plus bas, mais plutôt plus réguliers. Louisianes, 40 d. 3/4; Oomra, 9 d. 1/2; Bengale, 7 d. Les ventes vont à 12,000 b.

Londres, lundi.

(Dépêche officielle de MM. A. Casella et Co.)

New-York, samedi 20 avril, soir (par câble). — Coton : Les recettes télégraphiques de la semaine, d'après dépêches du Sud, s'élèvent à 23,000 b. (ou 25 000 avec une petite correction).

Il a été exporté, pendant le même temps, 27,000 b. pour l'Angleterre et 12,000 pour le Continent.

Les exportations totales depuis le commencement de la campagne comprennent 903,000 b. pour l'Angleterre (après rectification) et 207,000 b. pour le continent (également après rectification).

Les recettes totales depuis le commencement de la campagne, s'élèvent à 1,630,000 b., et le stock actuel dans tous les ports est de 410,000 b.

VILLE DE ROUBAIX.

Règlement pour la Foire

Nous, Maire de la ville de Roubaix Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur.

Considérant que la prochaine ouverture de la Foire de cette ville nécessite des mesures de précaution, afin d'éviter les accidents,

ARRÊTONS :

Emplacement des marchés pendant la durée de la Foire.

Art. 1^{er}. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame.

Art. 2. Ceux d'épicerie et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements, dans la rue Saint-Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferrailles, etc., de beurre, d'œufs et de volailles, place et rue Notre-Dame.

Art. 4. La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'Eglise et dans la Grande-Rue, les dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la foire, et le dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du champ de Foire, et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchands ayant loge ou baraque sur la foire de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands, donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de foire, de jeter ou déposer sur la voie publique aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner ou déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de saltimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermés, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. Les personnes qui désireraient une place sur le champ de foire de la ville de Roubaix, sont invitées à en faire la demande chaque année avant le 1^{er} janvier qui précède ladite foire.

Art. 12. M. le commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 19 avril 1867. ERNOULT-BAYART.

COURS DE LA BOURSE

Du 25 avril 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^o / ₀ 63 40	— 3 ^o / ₀ ... 65 50
4 ^o / ₀ 93 90	— 4 1/2 ^o 94 00

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

Au moment où les machines à coudre viennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se pécher des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines à coudre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de la Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SÉBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue :
D'une double plaque;
Du guide à ourler, de toutes les rgeurs
Du guide à ganser;
Du guide droit;
Du guide à poser les rubans sans batis;
Du guide à soutercher;
1 pierre à Emery;
Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille, Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPOT DE

CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE
Mesure des fossés.

PRIX COURANTS.

GROS	l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
3 fr. 05	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 20	l'hectolitre, mesure des fossés, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris)
GROS	l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
3 fr. 00	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 10	l'hectolitre, mesure des fossés, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris)
GROS	l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
2 fr. 95	
MOYEN (dit tout-venant) 1 ^{re} qual., 2 fr. 05	l'hectolitre, mesure des fossés, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne

Au comptant (sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fossés et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière, 33, ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

ANNONCES

Etudes de M^e LEFRANCOY et H. RTREL, avoués à Lille.

VILLE DE ROUBAIX

Rues de Blanchemaille, de l'Avocat et rue Latérale de la Gare

A VENDRE

Maison de maître, Magasins, Ecuries, Maisons de journaliers et Terrains,

Le tout divisé en 25 lots, dépendant de la faillite du sieur Goudeman.

L'adjudication aura lieu le mercredi 1^{er} mai 1867, onze heures précises du matin à l'audience des criées, du Tribunal civil de Lille, en l'une des salles du palais de justice.

S'adresser pour tous renseignements : Au greffe du Tribunal civil de Lille; A M^e LEFRANCOY, avoué, à Lille, rue du Vert-Bois;

A M^e HURTREL, avoué, à Lille, rue de l'Hopital-Militaire, n^o 106; Et à M^e RUFFELET, à Tourcoing, rue Impériale. 28A. 6884

A VENDRE pour cause de santé

UN BEL

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL EN PLEINE ACTIVITÉ,

situé boulevard Saint-Martin, n^o 17, à SAINT-QUENTIN.

Se composant de :

1 Machine à vapeur de 35 chevaux (système Wolff) avec ses deux générateurs de la force de 25 chevaux chacun.

5,000 broches en coton (Renvideurs Parr Curtis), leurs préparations, dont 5 peigneuses de Schlamberger.

2,000 broches en laine (Mull Jenny) et leurs préparations.

104 Metiers à tisser mécaniquement, 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4, et leur ensouples.

Forge, outillage anglais, menuiseries et leurs accessoires, magasin immense, cour et jardin, le tout occupant une superficie de 2,735 mètres carrés.

S'adresser chez MM. Cambronne frères, rue du Petit-Pont. 1M. 6848

A VENDRE

UN BEAU

Matériel de Peignage mécanique

DE LAINES

Composé de : Gillsbox, peigneuses Noble, bobineuses, séchoir, cardes et rubans de cardes.

S'adresser pour visiter le matériel, à Rozebaix, rue du Grand-Chemin, 73 bis, et pour traiter à M. J. Morache, liquidateur, rue du Marché-aux-Bêtes, 22 à Lille. 15M. 6887

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue des Chaudronniers, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du passage de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté. Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions sur de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M^e DU-CHANGE, notaire.

Facilités de paiement. 6679

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Époule, et propre à bâtir.

S'adresser au bureau du Journal. 6814

A vendre

deux machines à percer, deux tours sur un bâti.

S'adresser Grande-Rue, 43. §

Jardin à Louer

A louer pour en jouir de suite, un jardin anglais d'environ 4000 mètres carrés, planté, depuis deux ans, d'arbres d'agrément et fruitiers.

Ce jardin se trouve à cinq minutes de Roubaix. S'adresser chez M. Devos, horticulteur, près la station, à Roubaix.

A LA MÊME ADRESSE

Boulangerie à Louer. 6538—17mai.

Atelier à louer

A louer rue des Ecorcheurs, n. 1, un vaste atelier avec maison de concierge. S'adresser rue de la Fosse-aux-Chênes, n. 19. § 20 m. 6799

Bail à céder

A céder présentement le bail (environ six années) d'une très belle et GRANDE MAISON, située rue du Grand Chemin, 7. S'adresser, rue du Grand Chemin, n^o 7. 6790—17m. §

Maison à louer

Belle maison de rentier à louer, rue St-Antoine, 68.

Bureau de Tabac

On désire CÉDER la gérance d'un des plus grands bureaux de tabac de Roubaix. S'adresser au propriétaire de l'établissement, rue de la Brasserie, 40. 28A. 6835

A louer présentement

Rue de la Fosse-aux-Chênes prolongée

UNE MAISON

nouvellement construite, à usage de rentier ou d'employé de commerce.

S'adresser rue de la Fosse-aux-Chênes, n. 2, B. § 6837

Filature à louer

A louer avec force motrice, chauffage et éclairage, une filature de laines, composée comme suit : deux assortiments de machines de préparations, quatre mille broches en métiers renvideurs et deux mille broches en métiers à la main. Le matériel est dans un excellent état. S'adresser au bureau du Journal. 6812

A louer

pour le 1^{er} juin prochain UNE BELLE MAISON avec vitrine nouvellement construite située Grande-rue, n^o 66. S'adresser rue du Calvaire, n^o 33. § 6865

Maison à Louer

Belle maison à louer, quai de Beauraupaire, de 20 à 25 francs par mois. S'adresser Grande-rue, 44. 28A-6888

Clientèle de Boulangerie à céder

à des conditions très avantageuses. Si le preneur n'était pas boulanger, on se chargerait de le mettre au courant jusqu'à ce qu'il sache diriger une boulangerie. S'adresser au bureau du Journal § 6889

GUÉRISON radicale des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie, BRIAND aux Herbiers, (Vendée). 6762